

Paris,  
le jeudi 9 mars 2017

**Émetteur** : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

**Objet** : Formation initiale des métiers de contrôle : Suites données aux recrutements, Modalités d'entrée en formation des élèves inspecteurs et contrôleurs

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous prie de trouver en pièce jointe la lettre collective ACOSS 2017 - 011 et ses annexes relatives à la formation initiale des métiers de contrôle et aux suites données aux recrutements et modalités d'entrée en formation de la 51<sup>ème</sup> promotion des inspecteurs du Recouvrement et de la 11<sup>ème</sup> promotion des contrôleurs du Recouvrement.

La formation initiale des inspecteurs et des contrôleurs du Recouvrement étant une formation nationale institutionnelle, les présentes dispositions s'appliquent à tous les organismes du Régime général, quelle que soit la branche.

Les organismes sont invités à se rendre sur le site [www.acoss.fr](http://www.acoss.fr) rubrique candidats pour consulter les dernières actualités relatives au dispositif d'accès aux métiers de contrôle organisé par l'Acoss.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric  
Directeur

**Document(s) annexe**

**(s) :**

- Lettre collective,
- Coût pédagogique et décompte des heures du dispositif de formation éligibles aux demandes de prise en charge par Uniformation,
- LC009-17\_Annexe02\_annexe-1\_Decisions\_recrutement\_candidats\_admis\_formation\_inspecteur.doc,
- LC009-17\_Annexe03-annexe-1bis\_Decisions\_recrutement\_candidats\_admis\_formation\_controleur.doc,

- LC009-17\_Annexe04-annexe-2\_Exemple\_contrat\_travail\_CDI.doc,
- LC009-17\_Annexe05-annexe-3\_Convention\_engagement\_reciproque.doc,
- Contenu de formation inspecteur du recouvrement,
- Contenu de formation inspecteur du recouvrement spécialiste de la LCTI,
- Contenu de formation contrôleur du recouvrement,
- Pour demande de prise en charge formation IR,
- Pour demande de prise en charge formation passerelle IR,
- Pour demande de prise en charge formation IR spécialiste LCTI,
- Pour demande de prise en charge formation passerelle IR spécialiste LCTI,
- Pour demande de prise en charge formation CR,
- Calendrier formation IR 51eme,
- Calendrier formation IR 51eme passerelle,
- Calendrier formation IR 51eme spécialiste LCTI,
- Calendrier formation IR 51eme passerelle spécialiste LCTI,
- Calendrier formation CR 11eme,
- DAMC équipements logiciels et techniques,
- Convention nationale ACOSS DGFIP stage formation initiale IR,
- LC009-17\_Annexe21-annexe-17\_Convention\_locale\_ACOSS\_DGFIP.doc,

